

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-117

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Acquisition d'un ensemble  
immobilier sur la commune  
de Saint-Yrieix-la-Perche

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. ROUX

Considérant le courrier en date du 23 juin 2020, par lequel Monsieur Damien PIJASSOU, gérant de la SCI DU COUCHOU, a proposé à la Communauté de Communes la vente d'un ensemble immobilier sis rue de l'égalité, cadastré section AB n° 28, 29, 38, 50, 52, 79 et 81 (*plan en annexe*) ;


Considérant que l'ensemble comprend plusieurs bâtiments (hangars, ateliers et bureaux, maison) et s'étend sur une surface de 14 982 m<sup>2</sup> et qu'au regard de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes disposerait ainsi de locaux libres permettant d'accueillir de nouvelles entreprises ;

Vu l'avis domanial n°2020-87187V0359 du 30 juillet 2020 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** d'acquérir lesdites parcelles au prix de 290 000 € conformément à l'avis domanial précité ;
- **confie** la rédaction de l'acte notarié à Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix, étant précisé que les frais découlant des formalités sont à la charge de la collectivité ;
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions afférentes à ce dossier ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200925-DC2020310280-  
DE  
Date de télétransmission : 06/10/2020  
Date de réception préfecture : 06/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication